

Réunion des Délégués du Personnel

Service ISO Toulouse

26 Février 2016

COLLEGE UNIQUE			
TITULAIRES	PRESENT	SUPPLEANTS	PRESENT
Grégoire LEWIS	X	Jean-Yves BURLETT	
Fabien MESSENGER		François LINANT	X

Présents direction :

Alain WISLEZ
Stéphanie GIRAUD

Questions nouvelles :

1. **MARCO POLO.** Certains collaborateurs voient leur vols annulés faute de validation de leur ordre de mission dans Marco Polo / Traveldoo. Les managers ne comprennent pas car les OM sont censés être auto validés. Est-il possible de clarifier le mode de fonctionnement ?

Réponse : Nous avons constaté un dysfonctionnement dans l'outil Marco polo fin 2015 début 2016. Aujourd'hui cela semble rentré dans l'ordre. Une investigation est en cours avec notre contact au siège de TCS.

2. **Plan de formation :** Beaucoup de formations ont été rejetées ou reportées, est-il possible d'avoir un statut sur le plan de formation 2016 ?

Réponse : Au cours de l'EDP des demandes de formations sont réalisées. Le manager valide les demandes qui lui semblent pertinentes, sans prendre en compte les considérations budgétaires. A la suite des EDP, un arbitrage entre l'ensemble des formations est réalisé afin de construire le plan de formation dans le respect du budget (en nombre d'heures et de coûts). A ce titre, des formations sont acceptées, d'autres sont reportées en fonction des priorités définies par les managers du secteur. Ce plan est consolidé au niveau d'ISO puis du secteur CSE.

Le salarié dont le besoin en formation n'a pas été retenu, peut bien sûr rappeler son besoin à son manager. En cours d'année, en fonction de l'avancement du plan, une formation initialement refusée peut parfois être réalisée en remplacement d'une formation annulée.

Cette année les formations habilitation électrique, étaient prévues dans le plan de formation mais ne se sont pas substituées à un autre besoin en formation.

3. **Formation** : Des demandes de formation de secouriste faites en EDP 2015 ont été refusées. Qui sont les secouristes du travail en zone CESTI ?

Réponse : 3 personnes sont identifiées comme secouristes du travail au PTC Rémy, Sophie et Hélène.

4. **EAA**. Des managers ont indiqué en EAA une mise à jour des niveaux de maîtrises de postes cette année, indépendamment de la tenue des objectifs par le salarié.

Des managers ont aussi indiqué une notation basse du fait des résultats économiques 2015 en baisse.

Par conséquent, un salarié noté par exemple Maîtrise sur 2014, pour la même tenue d'objectif, se retrouve en Adéquation ou Construction sur 2015 dans le dossier e-HR.

Y-a-t-il une revue à la baisse globale des notes par rapport à l'an dernier ? Est-il possible d'avoir une explication (répartition 2014 par rapport à celle de 2015) ?

Réponse : L'exercice d'évaluation au titre de l'année 2015 s'est voulu plus juste et factuel en prenant compte les difficultés de production qui ont pu être rencontrées. A ce titre, certains collaborateurs ont vu leur niveau d'évaluation baisser. Le niveau d'évaluation du collaborateur doit tenir compte de l'atteinte des objectifs de celui-ci et non des objectifs d'ISO.

Les managers se sont appuyés sur les définitions précisées dans le guide EAA :

Rappel des appréciations en fonction des critères			
4 NIVEAUX	3 DIMENSIONS-CLÉS		
	Savoir-faire métier	Impact et contribution	Comportements professionnels et travail en équipe
Construction	Acquisition de connaissances nouvelles et/ou mises à jour	- Impact des actions personnelles positives dans certains domaines - Des efforts appropriés ont été faits pour se familiariser avec le nouveau poste et s'adapter dans l'équipe. Des premiers résultats sont visibles	- Mise en œuvre des compétences appropriées au poste - Postures positives d'écoute et d'adaptation
Adéquation	- Adosse dans l'exercice des missions principales du poste - Créativité, réactivité, autonomie et initiative - Recherche d'amélioration continue des savoir-faire métier	- Impact des actions personnelles positives et reconnues - Les priorités objectives individuelles sont atteintes - La contribution à l'activité des objectifs d'équipe est significative	- Engagement en ligne avec les valeurs - Équipe reconnue
Maîtrise	- Maîtrise de toutes les dimensions permanentes du poste - Résultats correspondants aux attentes du poste régulier et complexe - Autonomie dans l'exercice des responsabilités ; information du manager à son niveau	- Impact personnel déterminant - Tous les objectifs individuels sont atteints et certains sont dépassés - La contribution aux objectifs d'équipe est déterminante	- Engagement en ligne avec les valeurs - Coopération fluide avec tous les membres de l'équipe
Excellence	- Maîtrise du poste permanent avec une créativité, une force et une capacité d'innovation significatives - Challenges de responsabilité impliquant une très grande autonomie - Permanence réflexive auprès de nos pairs experts	- Actions personnelles critiques dans l'équipe - Les objectifs individuels sont dépassés et les résultats, résultats critiques la contribution de l'individu au succès de l'équipe	Comportement exemplaire ; modèle de comportements et de compétences

13

THALES GROUP CONFIDENTIAL

THALES

Il est important que les collaborateurs comprennent ce qui est attendu d'eux. A ce titre, les entretiens de fixation des objectifs devront bien préciser bien les attendus.

5. EAA Les mails de confirmation entraînant la signature à rédiger pour son EAA n'ont pas été reçus et il fallait guetter e-hr together pour ne pas manquer la date butoir et signer son évaluation. Ce problème était déjà présent sur les évaluations précédentes. Pouvons-nous avoir une action pour une correction de ce problème sur les prochaines évaluations à venir?

Réponse : A priori il ne s'agit pas d'un bug. Un mail automatique invitant les collaborateurs à signer leurs objectifs est communiqué chaque lundi.

6. Nous ne voyons plus Claude Goeuriot sur le site. A-t-il fini sa mission ? Pouvons-nous avoir un retour sur sa contribution ?

Réponse : Claude Goeuriot a été mandaté pour une période déterminé pour accompagner le management d'ISO dans l'amélioration de son fonctionnement. Il a terminé sa mission de diagnostic et de propositions de plan d'actions. Un échange sur ses propositions se tient actuellement au niveau du management d'ITS.

7. CR de Aout 2015 : Nous n'existons toujours pas pour Thales Avionics, contrairement aux autres Thales locaux : <http://intranet.peopleonline4.corp.thales/toulouse/pub/thalestoulouse.cfm>, comment ce site peut-il être mis à jour ? La direction peut-elle se rapprocher de Thales Avionics pour un update du site et de la présentation liée ?

Réponse : Notre demande auprès de Thales Avionics a été acceptée. Un lien vers notre intranet est actif depuis leur site.

8. **CNES.** Une augmentation de la subvention du restaurant CNES est-elle prévue pour 2016 ?

Réponse : Il n'est pas prévu d'augmentation de la subvention en 2016.

9. **CESTI :** La note de nomination du RT n'est pas parue. Est-ce que l'officialisation de son arrivée a été faite ou bien est-il toujours dans l'équipe ECC et y effectue des tâches RT ?

Réponse : La note de rattachement n'a pas été faite. Une communication par mail a été adressée à l'ensemble des équipes concernées. Le RT reste rattaché à l'équipe critères communs et effectue des tâches RT.

10. **VAPOTAGE** CR d'Octobre 2015 A la question : « Pourriez-vous nous rappeler et préciser les règles de vapotage à l'intérieur de l'établissement? »

Il avait été répondu : « Nous rappelons que l'article 16 : *PROTECTION DES NON-FUMEURS* du règlement intérieur précise « Conformément à la législation, il est interdit de fumer dans tous les locaux (espaces communs, lieu de passage, parking et bureaux individuels compris) y compris en utilisant des cigarettes électroniques. Les fumeurs devront veiller à déposer leurs mégots dans les cendriers disposés à l'extérieur des locaux. Les fumeurs sont invités à fumer, y compris leur cigarette électronique, à l'extérieur des locaux. »

Cette règle n'étant pas totalement respectée, un rappel vers cet article peut-il être fait ?

Réponse : Un rappel de cette disposition sera réalisé.

11. **INTRANET :** JC COURREGES, N FEYT sont des noms que nous retrouvons encore sur l'intranet de TOULOUSE, quand sera-t-il mis à jour ?

Réponse : Une analyse est en cours pour mise à jour de l'intranet.

12. **Congés pour enfant malade :** Est-il possible de poser ce type de congé par demi-journée ?

Réponse : Nous vous rappelons ci-dessous l'article précisant la possibilité de prendre une autorisation d'absence exceptionnelle en cas d'enfant malade.

ARTICLE 8 : AUTORISATIONS D'ABSENCES EXCEPTIONNELLES EN CAS D'ENFANT MALADE OU HANDICAPE

Une autorisation d'absence rémunérée est accordée aux salariés dont l'enfant, âgé au maximum de 16 ans (18 ans pour un enfant handicapé) est malade ou handicapé, dans la limite de 5 jours ouvrés par année civile et par enfant.

Cette absence sera autorisée sous réserve de la délivrance d'un certificat médical attestant de l'état de santé de l'enfant et de la nécessité d'une présence constante d'un parent.

Si les deux parents sont salariés du Groupe THALES, ils bénéficient l'un et l'autre des dispositions ci-dessus, mais ils ne peuvent pas prendre simultanément les jours d'absence.

L'article 8 de l'accord sur les dispositions sociales prévoit 5 jours ouvrés d'enfant malade par année civile et par enfant. Il n'est pas prévu de les prendre par demi-journée.

13. **Affichage** : Afin de pouvoir afficher des cartes postales reçues sur le site ou tout type d'annonce (concert, vente..) serait-il possible d'avoir un panneau d'affichage ?

Réponse : Nous prenons note de cette demande mais préférons attendre le déménagement sur le site de Labège pour une éventuelle mise en place.

14. **NAO** : l'enveloppe budgétaire des NAO est-elle la même pour toutes les équipes d'ISO ?

Réponse : L'enveloppe budgétaire est la même pour tous les services d'ISO. Le budget de politique salariale est défini au niveau d'ITS et consolidé au niveau du secteur CSE. L'évaluation, et le positionnement marché du collaborateur sont les critères déterminant le montant de l'augmentation proposée.

15. **Hygiène** : Les toilettes du PTC sont dans un mode dégradé ces derniers temps (pas de lunettes dans certains depuis plusieurs semaines, des ampoules grillées plusieurs jours voir pas de lumières du tout). Est-ce normal d'attendre plusieurs jours/semaines avant d'avoir des réparations ? Qui doit être alerté pour remonter au plus vite le problème ? Si la personne est absente, qui est son suppléant ?

Réponse : Le gestionnaire est aussitôt alerté. Le délai de traitement varie en fonction des sujets. En cas d'absence de Gilles le suppléant est Alain Wislez.

16. **Réunion d'information** : Il a été indiqué 4 départs en 2015 et 2 en 2016 (début d'année). Nous comptons plus que 4 pour ISO en 2015. Pouvons-nous avoir un détail ? Ceci aidera les DP à transmettre aussi le CR aux personnes concernées et éviter de mauvais envois ou des oublis.

Réponse : Nous confirmons les 4 départs intervenus sur l'année 2015. Les noms ont été rappelés aux délégués du personnel.

17.**ECO.** Un système d'indemnité kilométrique pour aller au travail à vélo est paru au JO. Le décret n°2016-144 du 11 février 2016 publié au Journal officiel du 12 février présente les modalités de mise en œuvre de l'indemnité kilométrique vélo pour les salariés du secteur privé qui utilisent ce moyen de transport pour se rendre sur leur lieu de travail. Ce dispositif sera-t-il appliqué chez TCS ?

Réponse : Le décret d'application de la loi Rebsamen prévoit une possibilité pour l'employeur de prendre en charge les indemnités kilométriques vélo pour les collaborateurs. La question relève d'une décision du groupe.

18.**Maladie :** Quelle est l'adresse à laquelle les arrêts maladie doivent être envoyés concernant ISO ?

Réponse : Les arrêts maladie doivent être envoyés à notre service paie :

THALES GLOBAL SERVICES

Bureau Z 3 028A

A l'attention de Francis PREVOST

Service Administration paie Groupe C / TCS

19-21 Avenue Morane Saulnier

78140 – VELIZY VILLACOUBLAY

19.**Crèche** Où en est notre demande de Septembre 2015 sur le nombre de places en crèche? Il avait été répondu :

« Une réflexion doit être menée sur le projet de crèche dans le cadre de TCS en lien avec TS. Nous reviendrons vers vous lorsque nous serons en mesure de vous préciser la position de TCS sur ce sujet. »

Réponse : La réflexion est toujours en cours.

Nouveaux locaux à Labège

20. Afin de faciliter l'accès au nouveau bâtiment, la bretelle reliant l'Allée du Lac (qui est une impasse) à la départementale 916 sera-t-elle ouverte ?

Réponse : Les discussions avec le Sicoval et la mairie sont en cours. La bretelle ne sera pas construite lors de la mise en service du bâtiment.

21. Le parking silo de 350 places est partagé avec une autre société sur les plans montrés sur l'intranet. Combien de places seront réservées aux salariés de TCS ?

Réponse : Il y aura une barrière pour accéder aux niveaux supérieurs privatisant la zone pour les personnels de TCS et de TS. Il est prévu une zone Thales, sans que les places ne soient réservées pour une ou l'autre des entités.

22. Aurons-nous accès à l'Espace Détente et à la « Place du Village » qui semblent être situés en zone TS ?

Réponse : Un espace détente est prévu au niveau du R+2 pour TCS. La « place du Village » est effectivement située en zone TS, et son fonctionnement n'est pas encore défini. A ce stade du projet, nous ne disposons pas encore de suffisamment d'éléments pour répondre à cette question.

23. En attendant que de nouvelles infrastructures routières et de transports en communs soient mises en places, est-il prévu une navette Thales (Metro Ramonville-Site Labège) sur le système actuel de la navette de liaison entre sites TS ?

Réponse : TCS n'a pas prévu de mettre en place un système de navette jusqu'au métro.

24. Les salariés déplacés à Labège auront-ils un badge rouge et un accès à l'ASC ? Sinon, une compensation des prestations sera-t-elle prévue ?

Réponse : Aujourd'hui toutes les personnes TCS ont accès au site du CNES (badge rouge) car les laboratoires sont localisés sur le site du CNES.

A ce titre, les collaborateurs disposant d'un badge rouge ont la possibilité d'adhérer aux activités sportives du CNES (financement partiel par le Comité d'Etablissement de Vélizy). Nous souhaitons que les collaborateurs puissent disposer d'un badge rouge afin de leur permettre l'accès au CNES lorsque nécessaire. A ce titre, les collaborateurs disposant d'un badge rouge pourraient avoir accès aux activités du CNES. Néanmoins, cette position doit être discutée avec le CNES.

Concernant l'aspect financement, la question relève du périmètre du Comité d'Etablissement.

25. DIVERS. Point Labège.

Réponse : Nous n'avons pas d'information supplémentaire à communiquer pour le moment. Un point d'avancement sur le projet de déménagement sur le site de Labège a été présenté par Sixte Bordenave au CE du 28 Janvier dernier.

26. **ECO.** Point économique
Le point est présenté en séance.